

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2026

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 2990)

SOUS-AMENDEMENT

N° CL102

présenté par
Mme Chatelain

à l'amendement n° CL11 de M. Peu

APRÈS L'ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
